

**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des
Hôpitaux et Maternités de Proximité
(fondée à SAINT-AFFRIQUE en 2004)**



Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200-LURE
SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017
Association agréée - Arrêté du 14/08/2008 - N2008AG0003
Site : <http://www.coordination-nationale.org>
Contact : postmaster@coordination-nationale.org

Président : Michel ANTONY - Michel.Antony@wanadoo.fr
Adresse personnelle : 3 rue Labarbe 70200 MAGNY VERNONIS - Tel.03.84.62.91.65 - 09.62.51.02.57
Vice Présidente : Françoise NAY jean.rostandivry@wanadoo.fr
Adresse personnelle : 3 rue Coutant 94200 IVRY sur Seine - Tel. 01.46.72.63.82 - 06.07.89.06.57

***POUR NOTRE SYSTEME DE SANTE SOLIDAIRE,
CONTRE LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES...***

Coordonnons nationalement les mouvements de résistance et de proposition

Sous les masques de réforme, modernisation, rénovation, la démolition de notre système de santé solidaire se poursuit. L'asphyxie et/ou la suppression de toutes les structures publiques de santé de proximité (en ville et à la campagne, de l'hôpital local au CHU) s'accompagnent de l'accroissement des charges pesant sur les usagers : déremboursements, forfaits, franchises, incitation à l'automédication, sans compter le scandale de la pratique des "dessous de table", etc. Ce sont autant d'outils qui s'installent dans le quotidien de nos démarches de santé. Ils nous entraînent dans la **dérive du chacun pour soi**, poussent de nombreuses personnes à moins ou ne plus consulter (et ce sont souvent les plus démunis d'entre nous), et nous font oublier le grand principe **égalitaire et solidaire** fondateur de notre sécurité sociale:

« Je cotise en fonction de mes revenus, je me soigne en fonction de mes besoins »

Dans un tel contexte, la mobilisation contre les dépassements d'honoraires médicaux est nécessaire et **hautement symbolique tant l'état des lieux n'est pas acceptable** :

- forte hausse du volume des dépassements réalisés, et du nombre de professionnels utilisant ce dispositif notamment la majorité des spécialistes, dans les établissements privés et publics ;
- **l'offre de soins remboursés disparaît** dans certaines régions et dans certaines pratiques médicales ;
- la **création du secteur optionnel** va forcément **étendre le phénomène** ; ce **dépassement d'honoraire déguisé** ne touche dans un premier temps que certaines spécialités, mais son extension paraît **inéluçtable**.

Les résistances à une telle dérive sont multiples, organisées localement, parfois à l'échelon départemental. De nombreuses actions **exigent la suppression de telles pratiques et le retour à des tarifs opposables**, clairement déterminés et remboursés, évitant la double peine pour les personnes malades.

**La COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité se mobilise fermement pour :**

- **rappeler que** la grande majorité des citoyens de ce pays préfèrent un système de santé solidaire, alors qu'ils ont de plus en plus de difficultés pour y accéder ;
- **EXIGER LA SUPPRESSION DE CES DÉPASSEMENTS, COMME NOUS EXIGEONS LA SUPPRESSION DES FRANCHISES** ;
- **soutenir** publiquement les différentes formes de résistance à ces pratiques d'honoraires modulables et **organiser l'indispensable mobilisation nationale**.
- **demander simultanément aux professionnels de santé de situer leurs exigences légitimes de statuts et de revenus dans le cadre de la solidarité nationale** fondée sur les principes de la Sécurité Sociale de 1945, solidarité garante de notre cohésion sociale ; elles les invitent :
 - à négocier avec le Gouvernement et les Caisses d'Assurance Maladie, plutôt que de « piocher dans les poches » des citoyens ;
 - à débattre publiquement de leurs revenus, charge de travail, difficultés et exigences, etc.

Adoptée à l'unanimité des présents - Die - 13^e Rencontre nationale - 28 novembre 2009